



GOUVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Quand débroussailler votre terrain ?

**Vous devez débroussailler  
les abords de votre habitation ?  
Avant chaque été, adoptez le bon calendrier !**



Coupe  
des arbres,  
arbustes  
et branches.



Entretien de la pelouse  
pour la garder basse toute  
l'année et des espaces  
les plus embroussaillés  
(herbes et broussailles)  
avec une débroussailleuse  
ou une tondeuse puissante.

OCTOBRE

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN



Évacuation des déchets  
issus du débroussaillage  
en déchetterie, entiers  
ou après broyage.

Pour savoir si vous êtes concerné,  
renseignez-vous auprès de votre mairie,  
votre préfecture ou sur [feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr)

FRANCE  
NATION  
VERTE  
Agir • Mobiliser • Accélérer

AYONS  
LES BONS  
RÉFLEXES

